

Les anti-éolien saluent le moratoire voté par la CCVG

« La Fédération anti-éolienne de la Vienne se réjouit du vote par la communauté de communes de Vienne et Gartempe, le 1^{er} juillet dernier, d'un moratoire relatif aux implantations d'éoliennes sur son territoire, qui sera inscrit dans son PCAET en cours de finalisation », indique le président de la FAEV, Patrick Kawala.

Jeudi, la CCVG a voté un moratoire de 18 mois pour le développement des éoliennes (43 à ce jour, 106 au total prévues) le temps d'élaborer son Plan paysage. Pour la FAEV, les élus « ont pris en compte les attentes de la population avec lucidité et courage ». « L'aménagement du territoire [...] est une prérogative dont la CCVG s'est légitimement emparée dans l'intérêt du bien commun, et qui ne saurait être déléguée aux industriels et aux intérêts privés ou égoïstes. »